

PAR COURRIEL

Le 26 mai 2026

DEMANDEUR

V/Réf. : 107861.35
N/Réf. : 202605-15

Objet : Demande d'accès à l'information

Maître,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 8 mai 2026.

La recherche a permis de repérer un document concernant votre demande qui vous est accessible. Vous le trouverez ci-joint.

La recherche a également permis de repérer un autre document en lien avec votre demande. Toutefois, nous vous informons que ce document n'est pas accessible suivant l'article 9 al. 2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérroux-Lemay

p. j. : 3

CADASTRE: DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : LAPRAIRIE
MUNICIPALITÉ: VILLE DE LONGUEUIL

RAPPORT DE MODIFICATION CADASTRALE
DES LOTS 2 515 812, 2 515 901, 2 515 902, 2 516 004, 2 516 022, 2 516 345
2 516 377, 2 516 387, 2 516 388, 2 516 389, 2 703 979, 2 704 020 ET 2 704 040

Le présent rapport de modification cadastrale a pour but de fournir les explications sur lesquelles repose l'élimination de certaines anomalies introduites lors de la réalisation des mandats de rénovation cadastrale 1583 et 2143.

Préambule :

Suite à une analyse supplémentaire, le rénovateur a constaté qu'il y a eu une mauvaise interprétation du plan d'expropriation numéro EE20-5371-9504-x2 (feuillet 12 et 13) du Ministère des Transports du Québec, faisant en sorte que des données géométriques et descriptives associées aux lots cités en rubrique sont inexactes.

Dans les faits, lors de la confection des lots du mandat 2143, le rénovateur a omis de considérer certaines coordonnées fournies par le Ministère des Transports du Québec et positionnant l'emprise du boulevard Taschereau. Cela a fait en sorte que la limite sud-ouest du boulevard Taschereau s'est retrouvée mal positionnée. Avec cette nouvelle limite, il nous est maintenant possible de modifier les dimensions de lots adjacents. Les nouvelles dimensions respectent maintenant les dimensions inscrites aux plans de cadastre des anciens lots.

En conséquence :

non-visé

Lot 2 515 901:

Nous modifions les dimensions est et la superficie de ce lot afin de respecter le plan de l'ancien cadastre.

De plus, nous remplaçons une partie des données descriptives associées à ce lot par les suivantes :

- Lots occupés : les lots 75-140-1, 76-1155-4, 76-1157-2, 76-1159 du cadastre de la Paroisse de Laprairie de la Madeleine.
- Lots titres : les lots 75-140-1, 76-1155-4, 76-1157-2, 76-1159 du cadastre de la Paroisse de Laprairie de la Madeleine.

Lot 2 515 902:

Nous modifions la limite nord-est adjacente au lot 2 515 812 afin de respecter le plan du Ministère des Transports précité et la limite nord mesurant 194,28 mètres afin de respecter le plan de l'ancien cadastre. Nous modifions également les dimensions ouest, nord et la superficie afin de respecter le plan de l'ancien cadastre.

Lot 2 516 004:

Nous modifions toutes les limites de ce lot, sauf la limite ouest mesurant 39,98 mètres. La limite nord-est est modifiée afin de respecter le plan du Ministère des Transports. Toutes les autres limites modifiées sont corrigées afin de respecter le plan de l'ancien cadastre. Nous modifions une des dimensions sud et la superficie afin de respecter le plan de l'ancien cadastre.

non-visé

Lot 2 516 345:

Nous modifions la limite nord-est adjacente au lot 2 515 812 afin de respecter le plan du Ministère des Transports. Nous modifions également les limites nord-est adjacentes aux lots 2 516 388, 2 704 040, 2 516 377, les limites nord-ouest adjacentes au lot 2 516 377 la première mesurant 1,26 mètre et la seconde 29,26 mètres et la limite sud-ouest afin de respecter également le plan de l'ancien cadastre.

non-visé

Lot 2 516 387:

Nous modifions toutes les limites de ce lot. La limite nord-est est modifiée afin de respecter le plan du Ministère des Transport et les autres pour respecter le plan de l'ancien cadastre.

Lot 2 516 388:

Nous modifions la limite nord-est adjacente au lot 2 516 389 afin de respecter le plan du Ministère des Transports, la limite nord-est adjacente à une partie du lot 77 du cadastre de la paroisse de Laprairie de la Madeleine, la limite sud-est adjacente au lot 2 516 387, la limite nord-est adjacente au lot 2 516 387, la limite nord-est adjacente au lot 2 704 020, la limite nord-ouest adjacente au lot 2 516 387, la limite sud-est adjacente au lot 2 704 020, la limite sud-ouest adjacente au lot 2 516 345 et la limite nord-ouest adjacente au lot 2 516 377, le tout afin de respecter le plan de l'ancien cadastre.

non-visé

non-visé

Lot 2 704 020:

Nous modifions toutes les limites de ce lot. La limite nord-est est modifiée afin de respecter le plan du Ministère des Transports et les autres pour respecter le plan de l'ancien cadastre.

Lot 2 704 040:

Nous modifions toutes les limites de ce lot. La limite nord-ouest est modifiée afin de respecter le plan du Ministère des Transports et les autres pour respecter le plan de l'ancien cadastre.

La présente correction n'affecte en rien la forme des lots voisins car elle ne vise qu'à

ramener les données cadastrales conformes à ce qu'elles auraient dû être lors du dépôt du plan de rénovation cadastrale.


Signé à Repentigny, le 11 Janvier 2005.

original signé


Daniel Fouquette, arpenteur-géomètre
Matricule : 1669

Minute: 18077

Dossier: S20914

Dossier DEC : 853518